

**ARRÊTE MUNICIPAL****TRAVAUX RUE JULES SIMON
STATIONNEMENT ET CIRCULATION INTERDITS**

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par la SAS « BUTTERFLY RENTAL PROPERTIES » sise 118 chemin de San Peyre à Roquefort les Pins, représentée par M. Xavier Albinet,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant le branchement d'assainissement n° 8 rue du Docteur Magne et notamment l'installation d'une zone de chantier rue Jules Simon, lundi 3 juin 2024, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement et la circulation sont interdits rue Jules Simon lundi 3 juin 2024, de 08h00 à 19h00.

Le pétitionnaire est autorisé à installer une zone de chantier rue Jules Simon le temps des travaux.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par la SAS « BUTTERFLY RENTAL PROPERTIES » sise 118 chemin de San Peyre à Roquefort les Pins, représentée par M. Xavier Albinet, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 23 mai 2024

Le Maire
Thierry BAEZA.

